LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration des contributions directes

www.impotsdirects.public.lu

n° de dossier											
modèle 145	année : 2017										page : 1/1

Réinitialiser

Bureau d'imposition:

Nom du contribuable:

Artistes et intermittents du spectacle

(Annexe à la déclaration pour l'impôt sur le revenu de l'année 2017)

Désignation de l'activité:.....

Adresse de l'atelier:.....

Détermination du bénéfice par comparaison des recettes et des dépenses d'exploitation

Ligne		Montant	1)
4	Recettes d'exploitation (TVA comprise) (suivant détail ligne 18)	+	
5	Dépenses d'exploitation		
6	☐ Forfait (25% de la ligne 4; maximum 12.394,68 €) ou		
7	☐ Frais effectifs suivant annexe modèle 152		
8	Amortissement suivant annexe modèle 113		
9	Profits et pertes provenant de la réalisation d'immobilisations		
10	**Bénéfice net :**		

Ligne	**Détail des recettes d'exploitation**	Montant	1)
12	Honoraires et cachets perçus sur base d'un contrat d'entreprise		
13	Recettes provenant de la vente des oeuvres d'art		
14	Droits d'auteurs		
15	Indemnisation en cas d'inactivité involontaire en faveur des intermittents du spectacle		
16	Aides du Fonds social culturel en faveur des artistes professionnels indépendants		
17	Autres (suivant détail en annexe)		
18	**Total à reporter à la ligne 4 :**		

Ligne	**Recettes exemptées de l'impôt sur le revenu**	Montant	1)
20	Prix artistiques et académiques (sous réserve qu'ils ne constituent pas la rémunération d'une prestation économique)		
21	Aides du Fonds social culturel en faveur des artistes professionnels indépendants		
22	Aides à la création, au perfectionnement et au recyclage artistiques		
23	**Total :**		

Données diverses

Ligne		1.1.2017	31.12.2017		1.1.2017	31.12.2017
25	Caisse			Dettes hypothécaires		
26	CCP			Dettes bancaires		
27	Banque			Frais à payer		
28	Créances					
29						
30						
31						
32	**Total :**			**Total :**		

1) Réservé à l'administration